

Relations industrielles Industrial Relations



Jean-Louis DUBÉ, Nicola DI LORIO : *Les normes du travail*.
Sherbrooke, Les Éditions Revue de Droit, Université de
Sherbrooke, 1987, 442 pp., ISBN 2-920003-08-9

Fernand Morin

Volume 42, numéro 3, 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/050347ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/050347ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Morin, F. (1987). Compte rendu de [Jean-Louis DUBÉ, Nicola DI LORIO : *Les normes du travail*. Sherbrooke, Les Éditions Revue de Droit, Université de Sherbrooke, 1987, 442 pp., ISBN 2-920003-08-9]. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 42(3), 655–656. <https://doi.org/10.7202/050347ar>

At this point two strands come together. Well-being is both a condition and a product of the self-determination required for human efficiency. Health and safety emerge as the focus of reorganized relations of production both logically and strategically, since (1) health and safety are socially valued goods even within the present structure, (2) they are understood to be prerequisites for good life (and ultimately of mere life) in ways that freedom from exploitation and alienation (which are assumed to be necessary costs of the good life) are not.

If health is a good both for the enterprise and society, and if self-determination is a condition and a component of good health (upon which safety depends), then there are practical grounds for workers' self-administration of their own health and safety, worker control of their own work environment.

The book's answer is a dialectical one which presumes that «none is wise enough to decide for all». Here there is a clear echo of William Morris' «no man is good enough to be the master of another». According to Lewis each individual possesses the immediate process at hand, the prospective which no proxy can represent, a worthwhile and necessary contribution to the decision-making process, especially to those decisions ordinarily relegated to «experts» alone. And that there must be a reciprocal flow of influence and information and judgement back and forth between specialists (where these are unavoidable) and ordinary worker-citizens for the practical, experiential judgement of the individual citizen in the necessary completion of expertise, as expertise is the sometimes necessary supplement to individual experience and intuition. The structural means for accomplishing this is to be worked out organically in the process itself at the individual workplace.

In Part Three Lewis introduces the thoughts of prophetic Bjorn Gustavsen who had an enormous influence on present-day Norwegian work environment public policy. Lewis also cites the empirical investigations linking occupational health and safety, worker participation and health. The empirical studies of Dr. Bertil Gardell provides us with this foundation for the theoretical propositions of this important contribution to the area of occupational health and safety.

This book cannot be excluded from the present-day discussions and debates pertaining to reforms and approaches to occupational health and safety in Canada, nor in the international arena as well. *News from Somewhere* provides a strong argument for full citizenship for workers in the area of work environment matters.

Robert SASS

University of Saskatchewan

Les normes du travail, par Jean-Louis Dubé et Nicola Di Lorio, Sherbrooke, Les Éditions Revue de Droit, Université de Sherbrooke, 1987, 442 pp., ISBN 2-920003-08-9

Ces deux auteurs nous offrent une analyse soignée et intelligente de la **Loi sur les normes du travail**. Il s'agit d'un ouvrage bien présenté, écrit avec clarté et simplicité et qui dépasse largement le seuil de la paraphrase. En d'autres termes, on rend compte de l'état du droit en ce domaine des normes du travail par la voie d'une étude critique de la jurisprudence.

Règle générale, le plan retenu respecte celui de la **Loi sur les normes du travail**. Celui qui connaît ce dernier se retrouve vite en ce volume. S'il s'agit d'un avantage pour les initiés, il l'est aussi, croyons-nous, pour fins pédagogiques. En effet, ce volume devrait être mis à la disposi-

tion des étudiants en droit et en relations industrielles qui pourront alors plus facilement l'utiliser grâce à cette similitude des plans. Par ailleurs, cette démarche impose des développements fort inégaux d'un chapitre à un autre. C'est ainsi que le chapitre III (Commission des normes du travail) se limite à quatre pages alors que le chapitre V (Les recours) comprend un exposé de 160 pages, soit près de la moitié de l'ouvrage.

À la lecture des divers exposés, on se rend compte que les auteurs ont bien lu le **Journal des débats** ce qui donne à l'exposé un éclairage politique intéressant. Si cette source d'information ne peut servir directement à l'interprétation d'une règle de droit, le discours préalable à l'adoption de la loi nous permet néanmoins de comprendre le contexte dans lequel ces règles furent élaborées et aussi, les choix qui peuvent avoir été faits. Ces données ne sont donc pas négligeables pour tout juriste qui entend dépasser l'exégèse.

Messieurs Dubé et Di Lorio utilisent abondamment les décisions judiciaires pour étayer leur position ou pour faire connaître celle des autres. Il va de soi qu'en ce domaine, le pourtour réel d'une règle de droit est circonscrit par le juge et l'arbitre et l'information qu'il nous en donne devient essentielle. Par ailleurs, ces auteurs ne nous assènent pas de longues et multiples citations. On se limite à nous fournir les coordonnées sous forme de renvois infrapaginaux après avoir rendu compte de l'enseignement qu'ils tirent eux-mêmes de cette jurisprudence. On devine qu'un tel procédé soit certes plus personnel, moins primaire et permet des exposés plus succincts et d'une meilleure densité.

Ayant une bonne connaissance générale du droit du travail, ces auteurs analysent la **Loi sur les normes du travail** en l'intégrant dans ce corpus juridique dont il est une composante. Ainsi, l'analyse, la discussion et les comparaisons s'inspirent-elles de l'ensemble des sources actives du droit du travail: les diverses lois, la jurisprudence judiciaire, la jurisprudence arbitrale et celle du tribunal du travail.

Le bref chapitre III sur la Commission des normes du travail ne fournit pas de précision sur le rôle et les fonctions réellement dévolus à son conseil d'administration. Ce dernier est-il un écran pseudo-démocratique, un comité consultatif auprès du président-directeur-général ou l'organe réellement responsable de l'administration de cette loi? Il est dommage que ces belles pages ne furent pas alors écrites. L'indépendance d'esprit et le sens critique des auteurs nous auraient sans doute donné une analyse serrée en marge à cette triple question.

Est-ce parce que nous avons aimé lire ce livre que nous aurions voulu aussi y retrouver un huitième chapitre où les auteurs auraient pris un peu plus d'envol pour traiter notamment de ces trois autres questions:

- Cette loi de 1979 est-elle efficace, répond-elle à sa finalité historique et quelle est sa véritable portée?
- Compte tenu du vaste pouvoir réglementaire dont dispose le gouvernement, a-t-on su adapter cette loi aux besoins des divers secteurs?
- L'administration de la Commission des normes du travail est-elle suffisamment dynamique, entreprenante et vigoureuse pour que tout le suc de cette loi en soit tiré?

Comme en ce domaine les ouvrages ont courte vie, il est donc possible que les auteurs récidivent d'ici quelques années et nous fournissent alors d'utiles éléments de réponses à ces questions.

Fernand MORIN